



VILLE DE SAINT-LOUIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Territoires d'innovations sociales et de solidarités

## Fiche de poste de travail

### Agent d'aide à domicile

#### DEFINITION DU POSTE

Agent d'intervention dans le cadre du maintien à domicile des personnes dépendantes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation Compensatrice du Handicap ou de l'Aide Ménagère.

#### MISSIONS

- **Missions principales**

- Contribuer au maintien à domicile des personnes qui bénéficient des prestations de service à la personne.
- Apporter une aide aux personnes pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne

- **Missions spécifiques**

- Participer au développement, au rétablissement ou au maintien du lien social de la personne
- Stimuler les relations sociales de la personne au sein ou hors du domicile
- Accompagner la personne, selon ses souhaits, dans des activités de loisirs et de vie sociale : jeux, promenades, lecture, festivités, ...

#### ACTIVITES

- **Activités principales**

- Aide à l'entretien du logement
- Entretien du linge
- Aide aux achats et préparation des repas
- Assistance administrative
- Prévention des maladies épidémiologiques

- **Activités associées**

- Petit entretien du jardin : arroser fleurs et plantes, ...
- Veiller au confort et à la sécurité de la personne au sein de son domicile
- Aider et accompagner aux courses

#### COMPETENCES

- **Compétences organisationnelles**

- Respecter les habitudes de vie de la personne aidée
  - Observer et contribuer à l'analyse de la situation de la personne aidée
  - Écouter et dialoguer avec la personne et ses aidants naturels, en leur témoignant bienveillance et discrétion
  - Signaler au référent de secteur et aux aidants naturels et professionnels intervenant au domicile tout état inhabituel du bénéficiaire, et faire part de ses observations et questionnements
  - Effectuer les transmissions écrites sur le cahier de transmissions

- Organiser et ajuster son intervention en collaboration avec le service et la personne aidée
- Repérer ses limites de compétence
- Échanger ses pratiques en réunion de service

- **Compétences opérationnelles**

- Disposer d'une expérience significative et être titulaire d'un diplôme (ou qualification professionnelle) d'aide à domicile : DEAVS, BEP Service aux personnes, Assistant(e) de vie, ADVF, DEAES...

- Posséder le permis B et un véhicule conforme aux normes de sécurité
- Connaître les pathologies liées aux troubles du comportement de la personne aidée
- Connaître la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- Connaître l'organisation et le fonctionnement du CCAS et du SAAD
- Connaître le règlement intérieur, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement
- Connaître les droits et devoirs des agents territoriaux
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître les gestes de premiers secours

- **Relations professionnelles**

- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation des tâches imparties et la gestion du temps de l'intervention, sous la supervision et dans le respect des consignes énoncées par le responsable de service
- Identifier les différents intervenants au domicile et savoir se situer dans cette organisation
- Mettre à jour le cahier des transmissions
- Adapter son intervention à l'état de santé du bénéficiaire et à ses habitudes de vie
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Maîtriser les techniques de manutention de personnes avec ou sans matériel médicalisé et les techniques d'entretien : linge, sols, sanitaires, meubles, appareils ménagers, ...
- Appliquer le règlement intérieur

- **Compétences comportementales**

- Écoute, diplomatie et empathie
- Réserve et discrétion
- Réactivité, adaptabilité et rigueur dans l'exécution des tâches
- Sens du service public
- Disponibilité liée aux contraintes de service
- Esprit d'équipe et sens du travail en commun (dans le service et avec les autres services)
- Capacité à communiquer : gestion des émotions, échange d'informations, ...
- Assiduité et ponctualité

<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>
------------------------------

Horaires habituels : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00

Astreintes : non

Déplacements : territoire de Saint-Louis / La Rivière

Permis : B + voiture

Surveillance médicale : Bonne résistance physique

Contraintes liées au poste de travail : Possibilité de travailler le samedi, tôt le matin et en début de soirée

Équipements de protection pour le poste de travail : Blouse, chaussure, gants, charlottes, masque anti-poussière, masques chirurgicaux, gel ou liquide hydro-alcoolique

Formations souhaitées : SST, prévention des chutes,

Diplômes : DEAVS, DEAES, CAFAD, BEPA SAP, BEPCSS, ADVF, CAP petite enfance, CAFAD, DEAMP, . ADVH, Bac-pro SMR, Bac-pro SPVL, autres diplômes secteur social et médico-social...